



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Office fédéral de la santé publique OFSP

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Date:

16.07.2013

Pour de plus amples informations:

Section alcool (alcohol@bag.admin.ch)

Fiche d'information

«Violence dans le couple et alcool»

La fiche d'information se fonde sur les résultats de l'étude:

GLOOR, Daniela/ MEIER, Hanna (2013): Violence dans le couple et alcool. Fréquence de l'association des deux problèmes, schémas et settings des centres d'aide, Social Insight GmbH, Schinznach-Dorf.

Sommaire

1	Contexte	3
2	Conception de l'étude	4
3	Définitions	5
4	Analyses quantitatives de la fréquence de l'association «violence domestique et alcool»	6
4.1	Fréquence de l'association violence domestique et alcool	6
4.2	Association violence domestique et alcool et caractéristiques sociodémographiques	7
4.3	Violence domestique et consommation d'alcool concomitantes	7
5	Caractéristiques de la violence et association violence domestique et alcool	8
5.1	Formes de violence.....	8
5.2	Réponse à la violence par la violence	9
5.3	Durée de la situation de violence.....	9
6	Analyses qualitatives	10
6.1	Evaluation des entretiens dans les consultations pour auteurs de violence ..	10
6.2	Résultats des ateliers avec des praticiens du domaine de la violence domestique et du domaine de l'alcoolodépendance et autres addictions.....	10
7	Conclusions	11

1 Contexte

La vision générale de la politique suisse en matière d'alcool présidant à l'ensemble des activités du Programme National Alcool (NPA 2008–2016) est la suivante:

«Celles et ceux qui boivent de l'alcool le font de façon à ne nuire ni à eux-mêmes ni aux autres».

Un groupe d'acteurs du domaine de la prévention de l'alcoolisme s'est réuni sous les auspices du NPA dans le but de définir des champs d'action et des mesures et de réaliser des activités pour concrétiser cette vision.

C'est sur cette base que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a mandaté le projet de recherche «Violence dans le couple et alcool». Le projet a pour objectif de fournir des informations sur la fréquence et les caractéristiques de la problématique alcool et violence domestique en Suisse.

- L'étude indique, c'est là une nouveauté, dans quelle proportion les personnes prises en charge par des services de consultation pour auteurs de violence et des centres d'aide aux victimes sont concernées, directement ou indirectement, par un problème d'alcoolodépendance parallèlement à un problème de violence domestique. Les résultats se fondent sur une analyse quantitative couvrant les différentes régions linguistiques du pays.
- A l'aide d'exemples, l'étude analyse des situations variées et des cas de figure particuliers propres à la thématique alcool et violence domestique. Les exemples se basent sur des entretiens de groupe avec des professionnels de centres de consultation pour femmes en maison d'accueil, de centres d'aide aux victimes et de centres de consultation pour auteurs de violence¹.
- Enfin, l'étude fournit des informations sur la manière dont la pratique traite cette thématique à l'heure actuelle. Elle montre également les possibilités existantes et les difficultés rencontrées pour une prise en charge adaptée des personnes concernées par un double problème et expose les mesures à prendre. Les résultats se fondent sur des ateliers auxquels ont participé des spécialistes en violence domestique, en alcoolodépendance et en addictologie.

Le projet a été réalisé sous la conduite de deux sociologues, Daniela Gloor et Hanna Meier du bureau Social Insight. Toutes deux se consacrent depuis des années à la recherche dans le domaine de la violence et des genres. Elles ont déjà dirigé plusieurs projets du Fonds national sur ce sujet, participé à des études conduites au niveau de l'Union européenne et elles interviennent régulièrement dans le cadre d'évaluations et de consultations.

¹ Voir à ce propos: Häusliche Gewalt erkennen und richtig reagieren. Handbuch für Medizin, Pflege und Beratung, Verlag Huber, chapitre 4.2 Beratung für gewalttätige Männer in der Schweiz: les services de consultation pour les auteurs de violence ainsi que les programmes d'entraînement et d'apprentissage de lutte contre la violence domestique visent un changement rapide d'attitude et de comportement au moyen de méthodes éprouvées et cherchent en priorité à empêcher de nouvelles violences.

2 Conception de l'étude

L'étude s'articule autour de quatre axes de recherche:

- Tour d'horizon de la situation en matière de recherche et entretiens exploratoires
- Collecte de données quantitatives sur la fréquence de l'association violence domestique et alcool dans les settings centres d'aide aux victimes de violence et services de consultation pour auteurs de violence. 1500 questionnaires ont été évalués.
- Entretiens de groupe qualitatifs avec des auteurs participant à un groupe de parole sur la violence domestique
- Ateliers avec la participation de professionnels de centres d'aide aux victimes, de services de consultation pour auteurs de violence et de centres spécialisés en addictologie.

Méthodologie: Au niveau individuel, étude des personnes concernées sous l'angle quantitatif et qualitatif. Au niveau institutionnel, étude des structures des domaines de consultation et des professionnels en charge de la problématique.

L'étude porte sur des femmes qui ont subi des violences domestiques (victimes) et sur des hommes qui ont exercé cette forme de violence (auteurs). Elle analyse uniquement la violence exercée par l'homme à l'encontre de la femme, ce cas de figure étant le plus fréquent comme il ressort des données de l'Office fédéral de la statistique sur les infractions aux dispositions du Code pénal. Toutes infractions confondues, les femmes représentent la partie lésée dans 80 % des cas et les hommes les auteurs des infractions dans 80 % des cas.²

Sont considérés les partenaires de couples hétérosexuels mariés ou non mariés ou de couples homosexuels ayant une relation actuelle, en passe d'être dissoute ou dissoute.

Pour des raisons pratiques, l'analyse quantitative se limite aux deux grands groupes concernés par le problème de la violence domestique. Il s'agit:

- des hommes qui ont exercé des violences à l'encontre de leur partenaire ou ex-partenaire
- des femmes qui ont subi des violences de leur partenaire ou ex-partenaire.

L'étude considère uniquement des femmes et des hommes âgés de 18 ans révolus.

De janvier à septembre 2012, durant les neuf mois de collecte des données, les services de consultation pour les auteurs de violence ont réuni 2012 données à partir de 459 entretiens. Avec 1185 entretiens, les données collectées par les services de consultation pour les victimes de violences domestiques atteignent plus du double. Le système de consultation touche bien plus rarement les auteurs de violence que les femmes qui subissent des violences.³

² <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/themen/19/03/02/key/02/04.html>, Excel-Tabellen, consulté le 16 avril 2013

³ Les services de consultation pour auteurs de violence du canton de Zurich, qui s'est doté d'une loi sur la protection contre la violence, constituent une exception. Le nombre d'auteurs pris en charge dans ce canton (192) est presque aussi élevé que celui des victimes ayant sollicité une aide (217).

3 Définitions

«On est en présence de violence domestique dès lors qu'une personne exerce ou menace d'exercer une violence physique, psychique ou sexuelle au sein d'une relation familiale, conjugale ou maritale en cours ou dissoute» (Schwander 2003)⁴. Cette définition fait apparaître que la violence domestique survient aussi dans les couples ne vivant pas ensemble ou séparés. L'élément déterminant est l'existence d'une situation sociale caractérisée par une intimité et un lien affectif.

Formes de la violence domestique

La violence domestique n'est pas synonyme de violence physique, tant s'en faut; elle connaît différentes formes:

- la **violence physique** comme frapper, bousculer, secouer, étrangler, mordre, jeter des objets, blesser physiquement, etc.
- la **violence psychique** comme insulter, compromettre, rabaisser, médire, menacer, contraindre, faire passer quelqu'un pour fou, utiliser les enfants comme moyen de pression, placer sous tutelle, humilier, contraindre ou interdire de faire quelque chose, être jaloux, culpabiliser, diffamer ou harceler sur Internet, causer des dégâts intentionnellement, intimider, etc.
- la **violence sexuelle** comme contraindre à des agissements de nature sexuelle, contraindre à des pratiques sexuelles non souhaitées, violer, etc.
- la **violence sociale** interdire d'avoir des contacts, isoler socialement, espionner, contrôler les contacts sociaux, surveiller, enfermer, persécuter, importuner, menacer, etc.
- la **violence économique** comme soutirer de l'argent, interdire de travailler, forcer à travailler, interdire l'accès à un compte commun, etc.

⁴ Cf. [Feuille d'information 1: Violence domestique : définition, formes et conséquences](#) publié par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG.

4 Analyses quantitatives de la fréquence de l'association «violence domestique et alcool»

Les résultats de la collecte de données quantitatives indiquent à quelle fréquence les services de consultation spécialisés dans les questions de violence au sein du couple sont sollicités pour un problème associant violence domestique et alcool. Cette question a été étudiée via les centres d'aide aux victimes pour les femmes ayant subi des violences de la part de leur partenaire et via les services de consultation pour auteurs de violence pour les hommes ayant exercé des violences à l'encontre de leur partenaire⁵ La période considérée porte sur les douze mois qui ont précédé la prise en charge. Une distinction est faite entre «aucune consommation d'alcool», «consommation d'alcool non problématique» et «consommation d'alcool problématique».

L'étude utilise les définitions suivantes pour décrire l'association violence domestique et alcool (double problème):

- l'association violence domestique et alcool signifie, pour l'homme, qu'il a exercé des violences domestiques et qu'il a une consommation d'alcool problématique;
- l'association violence domestique et alcool signifie, pour la femme, qu'elle a subi des violences domestiques et qu'elle a une consommation d'alcool problématique.

La consommation d'alcool est réputée problématique dès lors qu'elle cause des problèmes à la personne concernée dans sa vie quotidienne (santé, problèmes financiers, familiaux ou relationnels, activité professionnelle, infractions aux lois).

4.1 Fréquence de l'association violence domestique et alcool

Consommation problématique d'alcool et violence domestique

Tableau 1	Violence domestique consult. victimes		Violence domestique consult. auteurs	
	Nombre (N)	Fréquence	Nombre (N)	Fréquence
Consommation problématique d'alcool				
Aucun des partenaires *	467	52%	247	70%
Femme *	5	1%	17	5%
Homme *	389	43%	56	16%
Homme et femme *	39	4%	34	9%
Total	900**	100%	354**	100%

*L'association violence domestique et alcool (double problème) signifie, pour la femme, qu'elle a subi des violences domestiques et qu'elle a une consommation problématique d'alcool.

L'association violence domestique et alcool (double problème) signifie, pour l'homme, qu'il a exercé des violences domestiques et qu'il a une consommation problématique d'alcool.

**Données imprécises/inconnues: N = 285.

L'évaluation des données des consultations pour victimes de violence indique que 48 % des hommes et des femmes sont concernés par un double problème, contre 30 % en ce qui concerne les consultations pour auteurs de violence.

L'association violence domestique et alcool est plus fréquente chez les hommes que chez les femmes: 49 % d'entre eux sont concernés d'après les consultations pour victimes de violence, contre 16 % d'après les consultations pour auteurs de violence. Les deux domaines de consultation indiquent par ailleurs que dans respectivement 4 % et 9 % des couples, les deux partenaires ont une consommation problématique d'alcool.

⁵ Des indices amènent à penser que les services de consultation pour victimes de violence et ceux pour auteurs de violence ne prennent pas forcément en charge les deux partenaires du couple. On peut imaginer que, souvent, seul l'un des partenaires demande une aide. Selon les auteurs de l'étude, ces différences peuvent avoir deux origines: les points de vue, expériences et appréciations spécifiques de la clientèle, c'est-à-dire des hommes et des femmes, éventuellement aussi des conseillers et conseillères, ou des situations de couple différentes parmi les groupes interrogés.

4.2 Association violence domestique et alcool et caractéristiques sociodémographiques

L'association violence domestique et consommation problématique d'alcool existe dans toutes les catégories d'âge et tous les milieux socioculturels et sociostructurels indépendamment des caractéristiques sociodémographiques.

Des différences peuvent être observées uniquement pour les femmes et les hommes dont les conditions de travail et de vie sont précaires, qui sont à l'aide sociale ou qui perçoivent une rente AVS/AI. La proportion de couples dans lesquels les deux partenaires ont une consommation d'alcool problématique est ici plus élevée que la moyenne.

Les enfants de la plupart des couples dont l'un des partenaires est pris en charge par un centre d'aide sont aussi touchés par la problématique (70 %). Selon les centres d'aide aux victimes, pratiquement la moitié des enfants (47,9 %) sont confrontés à une consommation d'alcool problématique de leurs parents en plus des violences domestiques (père: 43,5 %, père et mère: 4,4 %). Dans les consultations pour auteurs de violence, l'association violence domestique et consommation problématique d'alcool des parents concerne 26,7 % des enfants.

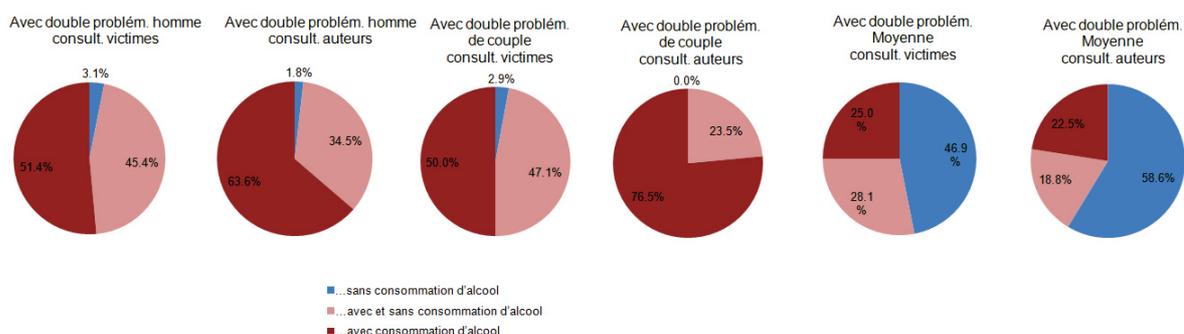
4.3 Violence domestique et consommation d'alcool concomitantes

Dans les cas de violence domestique et de consommation d'alcool, l'étude a cherché à établir dans quelle mesure l'exercice de la violence et la consommation d'alcool étaient concomitantes. Cet aspect présente un intérêt indépendamment de l'existence ou non d'un double problème.

Simultanéité de la violence domestique et de la consommation d'alcool selon les groupes concernés par un double problème (comparaison des données des services de consultation pour victimes et pour auteurs de violence)

Tableau 2	Pas de double problème		Double problème homme		Double problème homme et femme		Moyenne	
	Victimes	Auteurs	Victimes	Auteurs	Victimes	Auteurs	Victimes	Auteurs
Violence								
...sans consommation d'alcool	88%	80%	3%	2%	3%	0%	47%	59%
...avec et sans consommation d'alcool	11%	15%	45%	34%	47%	24%	28%	19%
...avec consommation d'alcool	1%	5%	52%	64%	50%	76%	25%	22%
Total	N=467	N=247	N=389	N=39	N=39	N=34	N=859	N=324

Les illustrations suivantes montrent dans quelle mesure la violence domestique et la consommation d'alcool sont concomitantes.



Il est juste de dire que l'exercice de la violence et la consommation d'alcool sont concomitantes dans un couple sur quatre en moyenne (consultations victimes: 25 %; consultations auteurs: 22 %). Dans certains couples, la violence s'exerce parfois sous l'emprise de l'alcool, parfois à jeun (consultations

victimes: 28 %; consultations auteurs: 19 %).

Couples dans lesquels l'homme présente un double problème

Lorsque l'homme a un double problème, il arrive plus souvent que les actes de violence soient commis indifféremment sous l'effet de l'alcool ou à jeun (consultations victimes: 45 %; consultations auteurs: 35 %). Il est encore plus fréquent que les violences soient toujours liées à une consommation d'alcool (consultations victimes: 52 %; consultations auteurs: 64 %).

Couples dans lesquels l'homme et la femme présentent un double problème

Dans ce groupe, il est très fréquent que la violence et la consommation d'alcool soient concomitantes (consultations pour victimes: 50 %; consultations pour auteurs; 77 %). Il est très rare - si ce n'est jamais - que les violences soient commises principalement à jeun, donc sans avoir consommé d'alcool (consultations pour victimes: 3 %; consultations pour auteurs: 0. %).

5 Caractéristiques de la violence et association violence domestique et alcool

L'étude retient quatre formes de violence: la violence physique, la violence psychique, les menaces, les violences sexuelles et le harcèlement. La question de la propension de la femme à répondre à la violence par la violence, de la durée de la situation de violence, du degré et des conséquences de la violence subie a également été examinée.

5.1 Formes de violence

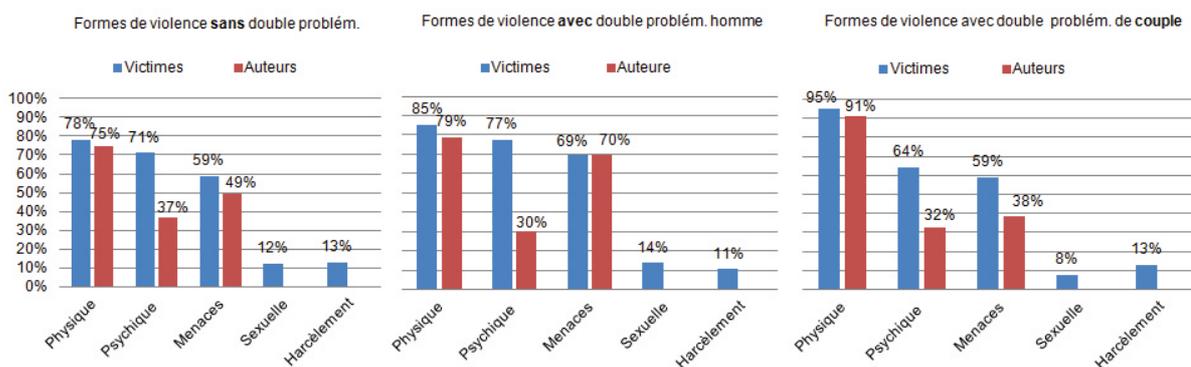
Le tableau 3 indique la part des différentes formes de violence subie selon les domaines de consultation (consultations pour victimes ou auteurs) et les schémas de double problème. Plusieurs réponses ont pu être données.

Tableau 3 Violence de l'homme envers la femme selon les catégories de double problème

	Vict.	Aut.	Vict.	Aut.	Vict.	Aut.	Vict.	Aut.	Vict.	Aut.
	Physique		Psychique		Menaces		Sexuelle		Harcèlement	
Couples sans double problème	78%	75%	71%	37%	59%	49%	12%	*	13%	*
Couples avec double problème chez l'homme	85%	79%	77%	30%	69%	70%	14%	*	11%	*
Couples avec double problème chez l'homme et la femme	95%	91%	64%	32%	59%	38%	8%	*	13%	*
Moyenne	82%	77%	74%	35%	63%	52%	13%	5%	12%	5%

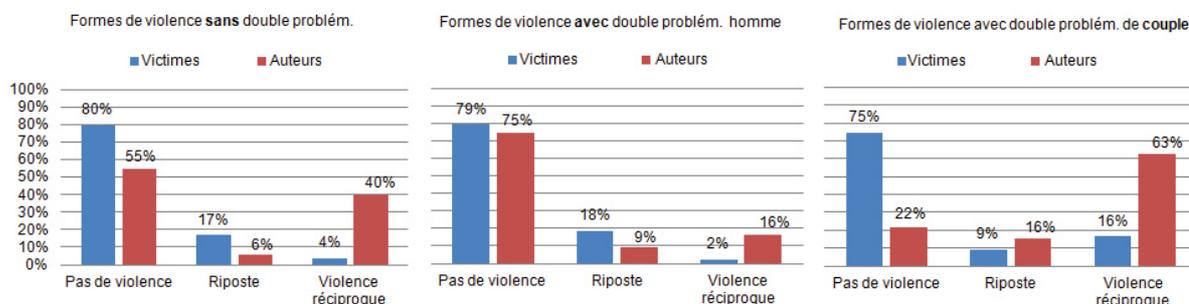
* Ces formes de violence étant relativement peu fréquentes (violence sexuelle: 5,3 %; harcèlement: 4,7 %) et la taille des groupes peu représentative, il n'est pas possible de procéder à des analyses statistiques.

Toutes formes de violence confondues, la violence physique est celle qui est le plus souvent mentionnée dans les consultations pour victimes et les consultations pour auteurs de violence (82 % et 77 %). Ces valeurs s'appliquent à la violence domestique sans double problème et à la violence domestique avec double problème. La deuxième forme de violence la plus fréquemment déclarée dans les centres d'aide aux victimes est la violence psychique (trois cas sur quatre; 74 %), celle-ci étant mentionnée nettement moins souvent dans les consultations pour auteurs de violence (35 %).



5.2 Réponse à la violence par la violence

Selon les centres de consultation pour victimes, la femme répond par la violence à la violence de l'homme en moyenne une fois sur cinq, indépendamment de l'existence d'un double problème.

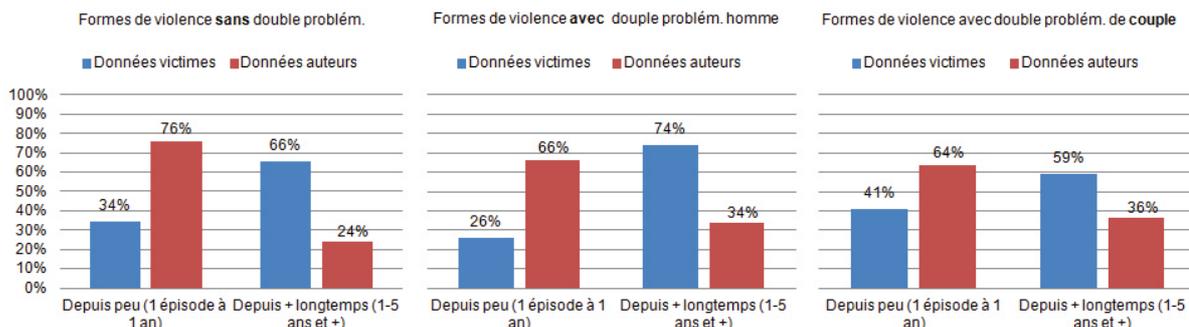


Les hommes estiment que dans les cas de violence domestique sans consommation d'alcool, la violence est réciproque dans environ deux cas sur cinq. Ils considèrent même qu'il s'agit de violence réciproque dans deux tiers des cas lorsque l'homme et la femme ont une consommation d'alcool problématique.

5.3 Durée de la situation de violence

La plupart des femmes subissent des violences pendant plusieurs années, indépendamment de l'existence d'un double problème. Une femme sur trois qui sollicite l'aide d'un centre de consultation déclare que les violences subies durent depuis peu de temps. Si l'homme a une consommation d'alcool problématique, la violence tend à s'installer durablement (74 % des cas).

Par contre, les hommes pris en charge par un centre pour auteurs de violence avaient généralement une relation de couple dont la durée n'excédait pas un an.



6 Analyses qualitatives

6.1 Evaluation des entretiens dans les consultations pour auteurs de violence

Les résultats des entretiens qualitatifs conduits avec des hommes auteurs de violence conjugale confirment les schémas mis en évidence dans l'analyse quantitative. Les récits et le vécu de ces hommes montrent que la concomitance entre la consommation d'alcool et la violence domestique n'est pas du tout systématique, même en présence d'un problème d'alcool. La convergence, la simultanéité entre consommation d'alcool et violence domestique est seulement un schéma possible parmi d'autres.

On observe que l'image de l'homme qui bat sa femme parce qu'il a trop bu est peu présente dans les récits recueillis. Les hommes interviewés pensent souvent que la consommation d'alcool a joué un rôle plus complexe dans leur cas. Certains se demandent si elle n'a pas contribué à aggraver la situation. Il y avait déjà des problèmes et des conflits dans le couple, mais peut-être la violence aurait-elle pris moins d'ampleur sans alcool.

Les récits indiquent que la question de l'alcool fait partie des sujets de dispute. Certains hommes estiment que les critiques et les réserves de leur partenaire à ce sujet sont à l'origine de leur réaction violente. La manière dont les hommes présentent les événements montre que l'alcool peut être une stratégie pour faire face aux conflits dans la relation et aux disputes récurrentes.

6.2 Résultats des ateliers avec des praticiens du domaine de la violence domestique et du domaine de l'alcoolodépendance et autres addictions

Les résultats des ateliers montrent que les contacts entre le domaine de la violence domestique et le domaine de l'alcoolodépendance et des autres addictions sont sporadiques et hésitants. Les connaissances réciproques sont lacunaires et les échanges professionnels restent épisodiques. Il faut relever que le domaine de l'alcoolodépendance et le domaine de la violence domestique ne s'intéressent que peu l'un à l'autre, à de rares exceptions près. Cela peut être préjudiciable pour les personnes ayant un double problème d'alcool et de violence domestique.

Il ressort des entretiens que l'intérêt pour un développement des échanges et la disposition à intensifier la collaboration augmentent si cela est bénéfique pour les personnes prises en charge et pour les professionnels qui les reçoivent. L'idée qu'une collaboration institutionnelle ou ponctuelle permet de détecter plus facilement l'existence d'un double problème et d'apporter une aide mieux adaptée est donc un argument important. La détection précoce de l'association violence domestique et alcool contribue à améliorer la sécurité des personnes victimes de ce double problème et ouvre un éventail plus large d'options et de pistes envisageables.

7 Conclusions

La présente étude fournit des informations complètes sur le problème de l'association violence domestique et alcool en Suisse. L'évaluation de plus de 1500 questionnaires et les ateliers ayant réuni des professionnels de ces deux domaines de consultation ont permis d'effectuer, pour la première fois, un tour d'horizon de la situation.

Les résultats empiriques de l'étude montrent qu'il faut accorder une plus grande importance à l'association alcool et violence domestique. Ainsi, beaucoup de femmes reçues dans un centre d'aide aux victimes ou une maison d'accueil pour femmes ont un partenaire qui est violent envers elles et qui a en même temps un problème de consommation d'alcool. Et beaucoup d'hommes qui consultent dans un centre pour auteurs de violence ou qui suivent un programme d'apprentissage contre la violence domestique ont un problème d'alcool en plus de leur problème de violence.

Les résultats des analyses quantitatives montrent que le thème de la violence domestique à l'encontre des femmes et le thème de la consommation problématique d'alcool sont imprégnés de stéréotypes de genre. Les hommes et les femmes concernés ayant des perspectives différentes, il est possible que les résultats différents obtenus auprès des échantillons soient dus à une perception différente des problèmes. C'est d'ailleurs ce qu'indiquent, entre autres, les principaux résultats suivants:

- Il existe une forte corrélation entre la violence domestique et la consommation d'alcool: dans les centres d'aide aux victimes, 43 % des femmes victimes de violence domestique ont un partenaire violent qui présente aussi une consommation problématique d'alcool; dans 4,3 % des cas, l'homme et la femme ont tous deux un problème d'alcool; dans 0,6 % des cas, seule la femme a un problème d'alcool. Au total, dans 48 % des cas de violence domestique pris en charge dans un centre d'aide aux victimes, l'homme et/ou la femme présentent aussi un problème d'alcool; dans les centres d'aide aux auteurs de violence, ce chiffre est de 30 %.
- Pour un couple sur quatre, il est juste de dire que le comportement de violence est concomitant avec la consommation d'alcool (centres d'aide aux victimes: 25 %; centre d'aide aux auteurs: 22 %). Autrement dit, la consommation d'alcool joue toujours un rôle dans un quart des cas. Dans les cas d'association violence domestique et alcool (c.-à-d. lorsque l'un des partenaires ou les deux ont un problème d'alcool), les actes de violence ont lieu en même temps que la consommation d'alcool dans la moitié des cas au moins.
- Environ un quart des femmes ou des hommes qui consultent vivent dans des conditions difficiles : ils sont au chômage, bénéficient de l'aide sociale ou touchent une rente AI (pour certains une rente AVS).
- L'étude montre en outre que la violence domestique touche également les enfants dans 70 % des cas. Dans près de la moitié des cas (47,9 %) pris en charge dans les centres d'aide aux victimes, les enfants concernés par la violence domestique sont également confrontés à la consommation problématique d'alcool de leurs parents (père: 43,5 %; père et mère: 4,4 %). Dans les consultations pour auteurs de violence, 26,7% des enfants ont des parents qui présentent un double problème de violence domestique et d'alcool.
- La consommation problématique d'alcool en lien avec la violence physique n'est pas le seul facteur de risque. Les atteintes à la santé provoquées par la violence psychique et par un comportement systématique de contrôle et de violence peuvent être plus graves que celles provoquées par la seule violence physique. Comme le constatait l'Organisation mondiale de la

santé (OMS) dans un rapport de 2002, la violence domestique a des conséquences graves sur la santé physique et mentale des personnes qui en sont victimes ainsi que sur leur capacité à assumer les tâches de la vie quotidienne⁶.

Sur le plan qualitatif, l'étude montre qu'il existe en Suisse une offre importante de consultations s'adressant soit aux personnes alcoolodépendantes et à leurs proches, soit aux victimes de violence domestique. En revanche, l'offre est limitée en ce qui concerne les consultations spécialisées dans la prise en charge des hommes violents à l'encontre de leur partenaire. Les chercheuses de Social Insight observent l'existence de déficits multiples dans la prise en charge concrète des cas d'association violence domestique et alcool ainsi que dans la collaboration entre les différents centres de prise en charge.

L'étude relève enfin que les professionnels ne disposent pas des directives, des lignes directrices et des informations concrètes dont ils auraient besoin pour être soutenus et guidés dans la prise en charge des cas concrets d'association entre violence domestique et consommation problématique d'alcool.

Des premières expériences sont en cours au niveau cantonal: il existe dans les cantons de Saint-Gall et Bâle-Campagne des projets dans le cadre desquels les deux domaines de consultation (violence domestique et addictions) collaborent et ont des échanges réguliers.

⁶ Rapport mondial sur la violence et la santé, OMS 2002.